

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 17 février 2021 à 15 h 01, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau, par visioconférence.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Marcel Furlong	Préfet
M.	Étienne Baillargeon	Maire de Baie-Trinité
M.	Jean-Yves Bouffard	Maire de Godbout
M.	Steeve Grenier	Maire de Franquelin
M.	Yves Montigny	Maire de Baie-Comeau
M.	Jean-Claude Cassista	Représentant de Pointe-Lebel
M.	Serge Deschênes	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Yoland Émond	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Joseph Imbeault	Maire de Ragueneau
M <sup>me</sup>	Lise Fortin	Directrice générale et secrétaire-trésorière
M <sup>me</sup>	Catherine Martel	Directrice administrative

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Marcel Furlong, préfet, procède à l'ouverture de la séance à 15 h 01 et le quorum est constaté.

La présente séance ordinaire est tenue à huis clos, tel qu'autorisé par l'Arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 concernant les séances des conseils municipaux. Les journalistes ont pu assister à la séance par visioconférence.

Rés. 2021-16

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les affaires nouvelles sont fermées.

Rés. 2021-17

**3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2021**

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2021.

Rés. 2021-18

**4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - JANVIER 2021 / RAPPORT ANNUEL 2020**

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport mensuel du TNO pour le mois de janvier 2021 et le rapport annuel 2020.

Rés. 2021-19

**5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt de la correspondance figurant sur la liste 2021-02.

## **6. AFFAIRES COURANTES**

### **Rés. 2021-20 6.1 Autorisation du paiement des comptes - Janvier 2021**

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes pour le mois de janvier :

- de la MRC de Manicouagan pour un montant total de 357 312,73 \$
- du TNO de la Rivière-aux-Outardes pour un montant total de : 70 542,64 \$

### **Rés. 2021-21 6.2 Autorisation de signature - Avenant au contrat de prêt du PAUPME**

CONSIDÉRANT que le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)*, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme *Aide d'urgence aux PME*.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que le conseil de la MRC autorise le préfet, monsieur Marcel Furlong, à signer pour et au nom de la MRC, l'Avenant #3 au contrat de prêt conclu dans le cadre du PAUPME, ainsi que tout autre avenant à venir audit contrat de prêt.

### **Rés. 2021-22 6.3 Rapport annuel 2020 - Programme d'amélioration de l'habitat**

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2020 fait état des dossiers traités et des subventions versées par la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'application des programmes bénéficiant d'une entente entre la SHQ et la MRC de Manicouagan, à savoir :

- Adaptation de domicile (PAD);
- RénoRégion (PRR);
- Amélioration des maisons d'hébergement (PAMH);
- Petits établissements accessibles (PEA).

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport annuel 2020 relatif aux programmes de l'amélioration de l'habitat préparé par M. Jimmy Blouin;

Que copie dudit rapport annuel soit transmise à la Société d'habitation du Québec.

Rés. 2021-23     **6.4 Autorisation de signature - Convention d'aide financière Accès entreprise Québec**

CONSIDÉRANT                    la mise sur pied du réseau *Accès entreprise Québec* qui a pour but de renforcer les services d'accompagnement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises du Québec, et ce, par le financement d'au moins deux ressources humaines additionnelles par MRC;

CONSIDÉRANT                    la convention d'aide financière à intervenir entre le Ministère de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de Manicouagan pour le financement desdites ressources, et ce, pour les années financières 2020-2021 à 2024-2025.

Sur motion de monsieur Jean-Claude Cassista, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le préfet, monsieur Marcel Furlong à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière à intervenir entre les parties.

Rés. 2021-24     **6.5 Approbation de l'entente avec ID Manicouagan (CLD) et autorisation de signature**

CONSIDÉRANT                    *l'Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC de Manicouagan à ID Manicouagan (CLD),* intervenue le 16 décembre 2015 puis modifiée le 10 mars 2017, et ce, en référence à l'article 126.4 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

CONSIDÉRANT                    que ladite entente se termine le 31 mars 2021 et que la MRC de Manicouagan souhaite reconduire, avec modifications, l'entente de délégation intervenue avec ID Manicouagan (CLD);

CONSIDÉRANT                    le projet d'entente déposé aux membres du conseil des maires.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du projet *d'Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC de Manicouagan à ID Manicouagan (CLD)* et ce, en référence à l'article 126.4 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

Que ledit projet d'entente soit transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'obtenir son autorisation à la reconduction de l'entente modifiée avec ID Manicouagan (CLD);

Que la MRC confie au préfet la gestion de ses fonds (FLI, FLS) et le désigne représentant de la MRC au conseil d'administration d'ID Manicouagan (CLD);

Que le préfet soit et est autorisé à signer ladite entente dès réception de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Rés. 2021-25 **6.6 PSPS volet urbain / Corporation Église Sainte-Amélie... ouverte à la vie**

CONSIDÉRANT le projet de la Corporation Église Sainte-Amélie relativement à l'embauche d'une ressource qui occupera le poste de directeur général pour la Corporation et que la création de ce poste est indispensable pour l'organisme afin d'obtenir l'agrément muséal;

CONSIDÉRANT que ce projet évalué à 12 672 \$ est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu que le Conseil des maires autorise ID Manicouagan (CLD) à verser à la Corporation Église Sainte-Amélie un montant de 10 138 \$, pour la réalisation de ce projet, et ce, à même l'enveloppe budgétaire 2020 de la PSPS volet urbain.

Rés. 2021-26 **6.7 PSPS volet rural - Pointe-aux-Outardes / Parc nature de Pointe-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT le projet du Parc nature de Pointe-aux-Outardes relativement à l'agrandissement de son camping, ainsi que la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un nouveau concept d'hébergement en oeufs d'oiseaux géants;

CONSIDÉRANT que ce projet évalué à 62 070 \$ est recommandé positivement par le comité aviseur.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu que le Conseil des maires autorise ID Manicouagan (CLD) à verser au Parc nature de Pointe-aux-Outardes un montant de 12 000 \$, pour la réalisation de ce projet, et ce, à même l'enveloppe budgétaire 2020 de la PSPS volet rural de Pointe-aux-Outardes, le tout, conditionnellement à la confirmation des autres partenaires financiers.

Rés. 2021-27 **6.8 FQIS / Campagne de prévention sur la négligence envers les enfants - ESPACE Côte-Nord**

CONSIDÉRANT le projet de prévention d'ESPACE Côte-Nord qui consiste à la réalisation, par ImagExpert, de capsules radiophoniques et télévisées, ainsi que la conception d'affiches pour sensibiliser l'ensemble du territoire nord-côtier sur les impacts de la négligence envers les enfants et surtout la responsabilité collective en lien avec ce fléau qui atteint les jeunes de 3 à 12 ans;

CONSIDÉRANT que le projet, évalué à 30 407 \$, est recommandé positivement par le Comité consultatif.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que le conseil de la MRC autorise ID Manicouagan à verser à ESPACE Côte-Nord, pour la réalisation de ce projet, un montant de 27 366 \$ sous forme de subvention, à même l'enveloppe budgétaire du FQIS.

Rés. 2021-28 **6.9 Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Manicouagan a accepté le dépôt du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour approbation de la ministre de la Sécurité publique lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan a reçu, en date du 4 février 2021, l'attestation de conformité du schéma de couverture de risques en sécurité incendie délivrée par la ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que l'article 23 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4) précise qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma doit être adopté.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu :

- Que le Conseil de la MRC de Manicouagan adopte le schéma de couverture de risques en sécurité incendie sans modification, tel qu'attesté par la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault;
- Que la date d'entrée en vigueur dudit schéma soit fixée au 8 mars 2021.

Rés. 2021-29 **6.10 Octroi de mandat Groupe-conseil TDA / Passerelle Rivière Manicouagan**

CONSIDÉRANT que la MRC s'est vue céder la passerelle de motoneiges traversant la Rivière Manicouagan, en 2009, par la ville de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT que la MRC n'a ni le personnel, ni les connaissances, ni les ressources financières pour assurer l'entretien d'une telle infrastructure;

CONSIDÉRANT que la passerelle est située sur un chemin multiusage tel que décrit dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF);

CONSIDÉRANT que la responsabilité de cette passerelle en vertu de la LADTF est acceptée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) à condition que l'infrastructure réponde aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT que la MRC a sollicité des soumissions auprès de trois firmes d'ingénierie pour l'évaluation de ladite passerelle en regard des normes du Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF);

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue de la firme Groupe-conseil TDA au montant de 5 250 \$, taxes en sus.

Sur motion de monsieur Étienne Baillargeon, il est proposé et unanimement résolu :

Que la MRC de Manicouagan octroie à la firme Groupe-conseil TDA un mandat pour la réalisation de travaux tels que détaillés dans l'offre de services déposée par la firme le 5 novembre 2020, et ce, pour la somme de 5 250 \$, taxes en sus;

Que la directrice financière soit autorisée à approprier un montant de 5 250 \$, taxes en sus, à même les sommes prévues à cet effet au budget du TNO de la Rivière-aux-Outardes.

Rés. 2021-30

**6.11 Demande d'amendement au projet de loi 65 - Délai d'adoption d'un PGMR révisé**

CONSIDÉRANT que les MRC doivent adopter un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et que ces plans ont déjà été révisés à quelques reprises par les MRC;

CONSIDÉRANT qu'à l'origine, l'obligation de réviser ces plans aux 5 ans n'était pas réaliste et que le gouvernement avait reconnu ce fait en proposant des plans d'une durée de 10 ans avec obligation de les réviser aux 8 ans dans le cadre du projet de loi 102 de 2016, Loi réformant la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT qu'à l'époque, les intervenants s'étaient montrés favorables à cette proposition et que la FQM avait demandé de porter à 9 ans le délai pour réviser ces plans;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale a finalement adopté l'article 53.23 de la Loi qui prévoit des plans d'une durée de 7 ans, révisés aux 5 ans;

CONSIDÉRANT que le délai de 5 ans pour la révision des plans pose problème aux gestionnaires municipaux et que 48 MRC doivent procéder à l'adoption d'une version révisée de leur plan en 2021;

CONSIDÉRANT que des MRC ont déjà renouvelé leur PGMR sans orientations claires du gouvernement, et ce, malgré de nombreuses demandes pour de nouveaux objectifs en ce domaine et qui sont demeurées sans réponse;

CONSIDÉRANT que la pandémie rend très difficile la tenue des consultations publiques liées à l'adoption d'un nouveau plan et que la tenue d'élections municipales en 2021 complique davantage la tenue de consultations publiques sur cet enjeu et l'adoption d'un plan révisé par les conseils des MRC;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a lancé une réforme majeure de la collecte sélective, réforme qui modifiera profondément les pratiques en ce domaine au cours des 5 prochaines années;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel souligne l'importance d'accorder plus de temps aux MRC pour réviser leurs plans;

CONSIDÉRANT que, bien qu'il soit souhaitable de disposer d'un tel délai supplémentaire, il est pertinent de rappeler que les MRC poursuivent activement la mise en œuvre de leur PGMR, et produisent chaque année un rapport d'avancement exigé par l'organisme gouvernemental RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT que périodiquement, les MRC produisent également un bilan de masse des matières résiduelles sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que les actions menées par les MRC par le biais de leur PGMR témoignent de leur engagement actif vers une meilleure gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale étudie présentement le projet de loi 65 et qu'il est possible d'y introduire un amendement.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'inclure au projet de loi 65 actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, un amendement afin de modifier l'article 53.23 de la LQE pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un projet de PGMR révisé ainsi que la durée des plans de gestion.

Rés. 2021-31 **6.12 Demande d'appui - AmNor Industries**

CONSIDÉRANT qu'AmNor Industries (AmNor) opère présentement un centre de services à Baie-Comeau à partir duquel des services de nettoyage industriel et de gestion, de transport et de récupération de matières dangereuses résiduelles sont fournis;

CONSIDÉRANT qu'AmNor désire ajouter un service de gestion des eaux contaminées afin de répondre aux besoins et aux demandes de sa clientèle municipale, commerciale et industrielle;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, les eaux contaminées produites dans la région sont pompées puis transportées par camion vers Montréal pour y être disposées, occasionnant ainsi une utilisation non optimale des équipements d'AmNor et une augmentation des camions sur les routes, générant une quantité appréciable de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un système de traitement au centre de services de Baie-Comeau est souhaitable tant pour les clients d'AmNor, la communauté et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires appuie AmNor Industries dans ses démarches d'implantation d'une infrastructure de traitement des eaux usées à sa succursale de Baie-Comeau.

Rés. 2021-32

**6.13 Demande d'appui du Club Manic Quad - Relocalisation du sentier Trans-Québec**

CONSIDÉRANT que les sentiers de motoneige Trans-Québec 3 (TQ-3) et de Quad Trans-Québec 50 (TQ-50) utilisent le même tracé et permettent de relier les sentiers de la Côte-Nord à ceux du reste du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une portion de ce sentier est située sur le territoire de la Réserve de la communauté innue de Pessamit et, qu'en décembre dernier, pour diverses raisons, l'accès au territoire de la réserve a été refusé par le Conseil de Bande, de sorte que le sentier Trans-Québec se termine dorénavant à l'entrée ouest du territoire de la réserve;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe présentement aucun chemin de contournement possible et qu'il est nécessaire de revoir le tracé dudit sentier afin que celui-ci passe à l'extérieur du territoire de la Réserve de Pessamit;

CONSIDÉRANT le projet déposé par le Club Manic Quad dans le cadre du *Programme d'aide financière aux véhicules hors route - Infrastructure et protection de la faune 2020-2021, Volet 1*, visant la relocalisation du sentier;

CONSIDÉRANT qu'une des Priorités régionale de la Côte-Nord adoptée le 27 juin 2017 et révisée le 5 juin 2019 est de soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord;



CONSIDÉRANT que deux actions à privilégier dans le cadre de cette priorité sont de *Soutenir le développement de l'industrie touristique pour en faire une destination de calibre international et de Favoriser les actions de l'industrie touristique permettant de prolonger les saisons estivales et hivernales*;

CONSIDÉRANT que le projet du Club Manic Quad s'inscrit dans la poursuite des objectifs fixés dans le cadre des priorités régionales de la Côte-Nord puisque les sentiers TQ-3 et TQ-50 sont des attraits touristiques majeurs pour la région et qu'ils relient les sentiers de véhicules hors route de la Côte-Nord à ceux du reste du Québec.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires appuie le projet déposé par le Club Manic Quad dans le cadre du *Programme d'aide financière aux véhicules hors route - Infrastructure et protection de la faune 2020-2021, Volet 1*.

Rés. 2021-33 **6.14 Demande de financement - Bureau d'accueil touristique**

CONSIDÉRANT les deux bureaux d'accueil touristique situés respectivement dans les municipalités de Godbout et de Ragueneau;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 10 000 \$ est nécessaire afin de combler le financement des deux bureaux d'accueil touristique pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la ville de Baie-Comeau prévoit injecter une somme de 5 000 \$ en 2021 pour le bureau d'accueil touristique de Ragueneau.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser la directrice financière à verser la somme de 5 000 \$ au bureau d'accueil touristique de Godbout, et ce, à même l'enveloppe du FDT réservée à la promotion du territoire manicois.

Rés. 2021-34 **6.15 Demande de partenariat - Gala du mérite 2021 de Tourisme Côte-Nord**

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée par Tourisme Côte-Nord relativement au *Gala du mérite touristique 2021 Hydro-Québec* qui aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2021, et ce, virtuellement;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité déposé par l'organisme.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte de contribuer financièrement dans le cadre du *Gala du mérite 2021*, et ce, à titre de partenaire «Argent» pour un montant de 1 000 \$.

Rés. 2021-35 **6.16 PAQIAR / Unité de ventilation aéroport**

CONSIDÉRANT que la MRC entend déposer, dans le cadre du *Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR)*, une demande d'aide financière pour l'acquisition d'une nouvelle unité de ventilation à l'aéroport;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la MRC de Manicouagan à une aide financière du ministère des Transports pour un montant maximal de 30 % des coûts.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu :

- De mandater madame Nadia Potvin, directrice des services aéroportuaires, pour préparer la demande requise au *Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR)* pour l'acquisition de l'unité de ventilation.
- Que la MRC de Manicouagan s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles représentant 70 %.

Rés. 2021-36 **6.17 Octroi de mandat - Révision du plan de gestion des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan est en vigueur depuis le 30 décembre 2016 et qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales de comté ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite mandater une firme pour procéder à la révision de son PGMR;

CONSIDÉRANT que cinq firmes ont été invitées à soumissionner et que parmi celles-ci, trois firmes ont transmis une offre de services;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de former un comité de suivi afin de soutenir la Régie de gestion des matières résiduelles dans l'établissement des objectifs du PGMR pour les années futures.

Sur motion de monsieur Steve Grenier, il est proposé et unanimement résolu :

De mandater la firme Argus Environnement inc. pour effectuer la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan pour un montant de 25 465,81 \$, taxes incluses, et ce, conformément à la proposition du 10 février 2021;

Que la MRC de Manicouagan procède à la nomination des représentants suivants, pour participer en collaboration avec la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan, au comité de suivi :

- Pour le secteur de la Péninsule : M. Joseph Imbeault
- Pour le secteur des Panoramas: M. Jean-Yves Bouffard
- Pour la ville de Baie-Comeau: M. Ghislain Gauthier
- Pour le TNO de la Rivière-aux-Outardes: Mme Catherine Martel

## **7. AFFAIRES NOUVELLES**

Les affaires nouvelles sont fermées.

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les journalistes posent des questions sur les sujets suivants :

- Rapport annuel du TNO
- AmNor Industries
- Passerelle Rivière Manicouagan

## **Rés. 2021-37 9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 15 h 45.

---

MARCEL FURLONG  
PRÉFET

---

LISE FORTIN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

---

MARCEL FURLONG  
PRÉFET

---

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN**

**768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6**

---

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 FÉVRIER 2021 À 15 H 01  
TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE**

---

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2021**
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - JANVIER 2021 / RAPPORT ANNUEL 2020**
- 5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6. AFFAIRES COURANTES**
  - 6.1.** Autorisation du paiement des comptes - Janvier 2021
  - 6.2.** Autorisation de signature - Avenant au contrat de prêt du PAUPME
  - 6.3.** Rapport annuel 2020 - Programme d'amélioration de l'habitat
  - 6.4.** Autorisation de signature - Convention d'aide financière Accès entreprise Québec
  - 6.5.** Approbation de l'entente avec ID Manicouagan (CLD) et autorisation de signature
  - 6.6.** PSPS volet urbain / Corporation Église Sainte-Amélie... ouverte à la vie
  - 6.7.** PSPS volet rural - Pointe-aux-Outardes / Parc nature de Pointe-aux-Outardes
  - 6.8.** FQIS / Campagne de prévention sur la négligence envers les enfants - ESPACE Côte-Nord
  - 6.9.** Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
  - 6.10.** Octroi de mandat Groupe-conseil TDA / Passerelle Rivière Manicouagan
  - 6.11.** Demande d'amendement au projet de loi 65 - Délai d'adoption d'un PGMR révisé
  - 6.12.** Demande d'appui - AmNor Industries

**6.13.** Demande d'appui du Club Manic Quad - Relocalisation du sentier Trans-Québec

**6.14.** Demande de financement - Bureau d'accueil touristique

**6.15.** Demande de partenariat - Gala du mérite 2021 de Tourisme Côte-Nord

**6.16.** PAQIAR / Unité de ventilation aéroport

**6.17.** Octroi de mandat - Révision du plan de gestion des matières résiduelles

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

